



AVIS AUX MEMBRES

N° 2015 – 082

Le 7 juillet 2015

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL

Legacy Oil + Gas Inc. (LEG)

Plan d'arrangement (Suivi)

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations du circulaire no 077-15 et de l'avis aux membres no 081-15 publiés le 06 juillet 2015, le prix de clôture de Crescent Point Energy Corp. («Crescent Point»), en date du 06 juillet 2015, est fixé à 25,81\$CA par action. Par conséquent, le nouveau livrable par contrat CPG1 est le suivant :

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 9 actions ordinaires de Crescent Point et une considération en espèces de 12,90\$CA équivalente à 0,5 action de Crescent Point (Basé sur le prix de clôture de Crescent Point du 06 juillet 2015)

Tout autre détail du rajustement compris dans le circulaire no 077-15 et dans l'avis aux membres no 081-15 demeure inchangé.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation